

République Française
Département
de la Nièvre

Compte-rendu de la commune de Champvert
séance du 24/11/2016

L' an 2016 et le 24 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE CHAMPVERT sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

Présents : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, CHARLOT Céline, OLLIER Françoise, VEILLEROT Michèle, VRAY Stéphanie, MM : BANSE Serge, GAUCHER Noël, THOMAS Christian

Absents : Absent(s) : M. PETILLOT Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WALSZEWski Aurélie à Mme BERNIER Corinne, M. DEBOFFE Christian à M. CAILLOT Daniel

Excusé(s) : M. JANKECH Augustin

Secrétaire de séance : Mme VEILLEROT Michèle

Date de la convocation : 17/11/2016

1 : Tarifs location Centre Guy Lacroûte

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location du Centre Guy Lacroûte, à compter du 1er janvier 2017, comme suit :

* Habitants de la Commune :

- 1 journée : 130€
- 2 jours : 200€
- Caution : 500€
- Ménage : 80€

* Gens Hors Commune :

- 1 journée : 240€
- 2 jours : 320€
- Caution : 500€
- Ménage : 80€

* Associations Commune :

- Gratuit
- Ménage : 80€

* Associations Hors Commune :

- 1 journée : 240€
- 2 jours : 320€
- Caution : 500€
- Ménage : 80€

2 : Tarifs Location Salle Annexe

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la Salle Annexe, à compter du 1er janvier 2017, comme suit :

- Gens de la Commune :

- 1 journée : 60€
- 2 jours : 100€
- Caution : 300€
- Ménage : 50€

* Gens Hors Commune :

- 1 journée : 100€
- 2 jours : 150€
- Caution : 300€
- Ménage : 50€

* Associations Commune :

- Gratuit
- Ménage : 50€

* Associations Hors Commune :

- 1 journée : 100€
- 2 jours : 150€
- Caution : 300€
- Ménage : 50€

3 : Taxe Assainissement

Le Conseil Municipal fixe le montant de la taxe d'assainissement à compter du 1er janvier 2017, à 1,10€.

4 : Tarifs Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du restaurant scolaire, à compter du 1er janvier 2017, comme suit :

- Enfants : 2,35€
- Adultes : 4,20€
- Verneuil : 3,58€

5 : Tarifs Garderie

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la garderie, à compter du 1er janvier 2017, comme suit :

- Garderie du Matin : 0,84€
- Garderie du Soir : 1,16€

6 : Tarifs Concession Cimetière

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des concessions, à partir du 1er janvier 2017, comme suit :

- 15 ans : 100€
- 30 ans : 200€
- 50 ans : 500€

7 : Tarifs photocopies couleur

Le Conseil Municipal fixe le tarif des photocopies couleur, à compter du 1er janvier 2017, à 0,30€ la photocopie.

8 : Approbation du plan du zonage d'assainissement

Vu la loi n°92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le décret n°94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L123-3-1 et R 123-11,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2016 proposant le plan de zonage de l'assainissement,

Vu l'arrêté municipal du 22 juillet 2016 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, après en avoir délibéré, décide d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel qu'il est présenté et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement

9 : Assainissement des eaux usées - Réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg - Lot n°1 : travaux de réhabilitation du collecteur

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le déroulement de la procédure de dévolution correspondant aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg - lot n°1 : travaux de réhabilitation de collecteur

et propose de retenir l'offre de l'entreprise Atlantique Réhabilitation pour un montant de 114 859,25€ soit 137 831,10€ TTC et un délai de 56 jours calendaires.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché avec l'entreprise Atlantique Réhabilitation pour un montant de 114 859,25€ soit 137 831,10€ TTC.

Il est à noter que deux entreprises avaient répondu :

MSR pour un montant de 145 653€ (+ 7,9% de l'estimatif) et Atlantique Réhabilitation.

10: Assainissement des eaux usées - Réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg - Lot n°2 : travaux de mise en séparatif

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le déroulement de la procédure de dévolution correspondant aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg - Lot n°2 : travaux de mise en séparatif et propose de retenir l'offre de l'entreprise SNTPAM pour un montant de 68 054,00€ soit 81 664,80€ TTC et un délai de 28 jours calendaires.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché avec l'entreprise SNTPAM pour un montant de 68 054,00€ soit 81 664,80€TTC

Il est à noter que 5 entreprises avaient répondu :

- SADE pour un montant de 79 599,45€ (+7,57% de l'estimatif)

- SCTP pour un montant de 75 860,50€ (+2,51%)

- SNTPAM pour un montant de 68 054,00€ (-8,03%)

- Mario et Longo pour un montant de 76 911,50€ (+3,93%)

- COLAS EST pour un montant de 84 234,15€ (+13,89%)

11: Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux doivent commencer le 28 novembre 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la pré étude des travaux du Centre Guy Lacroûte, celle-ci s'élève à 267 975TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Huguet a procédé à l'abattage des arbres de la Mairie jusqu'au canal.

Cette opération était nécessaire pour la réalisation du cheminement pour les normes de l'accessibilité.

Le Maire
M. CAILLOT Daniel